

Requiem pour un système d'armes

«Armée XXI» représente une réforme en profondeur de notre outil de défense. Cela ne pourra se réaliser sans trancher dans le vif, c'est un fait. On assistera notamment au démantèlement du système d'armes «fortification». On se privera dès lors – volontairement et consciemment ! – d'un moyen de défense qui était bien adapté à notre pays, tant en raison de sa géographie que de son système d'armée de milice.

Dominique ANDREY*

L'«Armée XXI» sera plus petite que tous ses prédécesseurs modernes; c'est la conséquence de nombreux facteurs socio-économiques, mais également de sa probabilité d'emploi. Elle devra par contre offrir une disponibilité mieux différenciée et une palette plus élargie de prestations, réponses mieux ciblées aux menaces et risques actuels qui peuvent peser sur notre pays. L'armée devient ainsi un partenaire permanent et à part entière pour l'ensemble des problèmes qu'entend résoudre notre politique de «sécurité par la coopération». Il devra s'en suivre une mobilité accrue et surtout une plus grande flexibilité de configuration et de missions.

Il est bien certain que, dans ce contexte, la préparation à l'engagement doit être pondérée différemment que s'il s'agissait uniquement du combat. La probabilité de devoir assurer une aide de catastrophe ou un appui de sûreté est bien plus élevée que le cas d'une défense du territoire. Cependant, il ne faut en aucun cas négliger ce dernier aspect; il représente la raison d'être des forces armées, car elles seules ont la structure, les moyens et l'instruction nécessaires pour y donner une réponse. Mais c'est aussi la tâche la plus difficile et la plus exigeante, car il en va finalement de l'existence même du pays. Alors, aucun moyen ne saurait être jugé superflu, même si son utilité immédiate ne peut être démontrée.

Héritage géographique et historique

Géographiquement, la Suisse est un pays compliqué et d'un abord difficile. Le terrain, très découpé, y joue un rôle contraignant. La surface disponible, la croissance des agglomérations urbaines

et de leur économie, ainsi que le tracé des voies de communication en sont étroitement dépendants. Tout pourrait concourir à en faire une zone périphérique, en marge du développement moderne. Cependant, sa position au cœur de l'Europe en fait un pays de transit, et c'est ce transit qui a généré les activités commerciales et industrielles que l'on connaît.

Et c'est bien non seulement l'existence mais la maîtrise même de ce transit qui fait de la Suisse ce qu'elle est. Il est assez aisé de démontrer que le développement territorial de notre pays – ce que d'aucuns appellent la «morphogenèse» – s'est fait autour des passages, plus spécifiquement des passages alpins, et ceci pour des raisons plus commerciales que militaires ou culturelles.

Il n'est pas inutile de rappeler que, au début du XIX^e siècle, nombre d'épisodes d'une Europe en bouleversements permanents se sont joués par le biais de l'utilisation de notre territoire, et que le traité de Vienne nous a reconnus neutres – et armés! – pour s'assurer qu'aucune puissance ne puisse disposer unilatéralement de cette plaque tournante. Quant à l'actuelle problématique des transports en Europe, la difficulté d'y trouver une solution efficace montre bien à quel point notre pays constitue encore et toujours un secteur-clé.

La maîtrise militaire des passages a toujours représenté une préoccupation pour la Suisse moderne, et dès la construction des premières transversales ferroviaires elle s'est activée à la réalisation de fortifications qui permettaient d'en assurer la protection. Toutes les constructions militaires ultérieures, sur l'ensemble du pays, ont concouru au même objectif: empêcher la progression de l'adversaire, même dans le cas d'une simple recherche de transit.

Il est bien certain que la Suisse ne représente pas un objectif stratégique prioritaire. Sa surface et son découpage territorial ne sont que peu attrayants, et ses passages alpins ne sont pas essentiels pour des opérations militaires; les planifications allemandes de la deuxième guerre mondiale ou les plans plus récents des troupes du Pacte de Varsovie le montrent assez clairement. Par con-

tre, la liberté d'utilisation des voies de transit devient une véritable nécessité ultérieure, lorsqu'il s'agit de relier les grandes régions européennes et de faire fonctionner la logistique qui suit les opérations.

C'est donc bien la complexité de notre relief géographique qui en fait son intérêt stratégique. Nier l'importance des Alpes et des passages, c'est nier l'existence de la Suisse!

Alors, si notre terrain et ses difficultés sont malgré tout d'un intérêt stratégique – ou pour le moins opératif –, il serait inconscient de notre part de ne pas en faire un critère déterminant dans notre appréciation de la situation, notamment dans la doctrine militaire. Le milieu est un élément dimensionnant des opérations; l'intégrer dans ses propres moyens apporte un effet multiplicateur à la défense!

Un patrimoine, mais moderne

La valeur militaire de ce terrain a été reconnue par plusieurs générations de nos prédécesseurs. Ils ont décidé non seulement de l'utiliser mais de le renforcer, à titre permanent. La permanence du renforcement du terrain permet d'assurer à la fois une haute qualité de réalisation et une disponibilité immédiate, ce qui est un critère non négligeable pour une armée de milice.

Comme déjà évoqué, c'est depuis la fin du XIX^e siècle que des fortifications modernes ont commencé à être implantées en Suisse. Elles ont été constamment complétées, améliorées, réévaluées, ... Certes, des phases critiques de notre histoire, telles les deux guerres mondiales, ont entraîné momentanément des augmentations massives du volume des constructions, mais le processus a été régulièrement entretenu et des travaux ont été entrepris jusque dans les années 1990. C'est donc un véritable patrimoine construit qui nous a été légué par nos prédécesseurs. Ce patrimoine ne représente pas seulement des investissements colossaux mais également un aspect de mémoire collective, celle de la volonté de défendre le propre territoire.

Mais qui dit «patrimoine» laisse souvent sous-entendre la notion de «musée». Il n'en est rien, dans le domaine de nos fortifications, malgré les préjugés qui ont la vie dure! Certes, de très nombreuses constructions de ce patrimoine fortifié sont vieilles, voire très vieilles; mais elles ne font plus partie des éléments actifs et utilisés. Les superbes ouvrages en pierre de taille et acier forgé du début du XX^e siècle sont déjà versés

* Dominique Andrey est Dr ès sc. techn. EPF, officier de carrière et instructeur des troupes de forteresse, colonel EMG, vice-président de l'Association Saint-Maurice d'Etudes Militaires.

au patrimoine historique; les grands forts d'artillerie des Alpes, générés par le concept du Réduit, sont désaffectés; les obstacles antichars qui courent dans certaines prairies sont devenus des biotopes grouillant de faune et de flore. Ce qui reste à l'actif de ce patrimoine est moderne, utilisable et crédible; c'est l'infrastructure de combat!

Cette infrastructure est constituée d'obstacles – à effet réversible, telles les barricades, ou à effet irréversible, tels les ouvrages minés préparés pour la destruction, de positions d'armes – fortins lance-mines ou antichars, positionnés pour augmenter l'effet d'arrêt des obstacles – et d'abris. La combinaison de ces différents éléments permet de générer localement des «positions de barrage»; celles-ci favorisent le déploiement d'une formation en défense, et en augmente notablement la valeur de combat. Il ne faut en effet pas oublier qu'une barricade judicieusement placée casse totalement la dynamique et l'organisation d'une formation en mouvement, qu'un ouvrage miné coupe un itinéraire durant plusieurs jours ou semaines, et que le lance-mines de forteresse est la seule arme apte à tirer en trajectoire courbe de la munition antichars à tête chercheuse! La désuétude de ces matériels n'existe que dans la tête de ceux qui voudraient les voir disparaître! Mais les voir disparaître au profit de quoi, de quoi...?

De quelques anathèmes...

Nous nous trouvons là à un chapitre de l'éternelle querelle doctrinale entre les tenants du «mobile» et les tenants du «statique». Ce n'est pas une trouvaille de ce début de XXI^e siècle, c'est une forme de constante historique, et pas seulement en Suisse! Or l'histoire montre clairement qu'il n'existe aucune doctrine pouvant se satisfaire à long terme d'une seule forme de combat: il est des moments où la seule défense dévore trop de moyens, il est des moments où la manœuvre n'est plus possible, il est des moments où la Nature empêche les opérations, ... La solution se trouve certainement dans une combinaison pondérée et adaptée à la situation du moment. Mais c'est peut-être cette nécessité de pondération et de compromis qui gêne certains; alors on jette à la fortification un certain nombre d'anathèmes dont la pertinence n'équivaut même pas à l'aspect émotionnel qu'ils soulèvent!

On reproche à la fortification de révéler un sentiment de repli et de frilosité. Il est certain qu'elle n'est utilisable que sur le propre sol, et ne peut pas con-

tribuer à des opérations extérieures ou en coopération avec d'autres forces armées. Mais il faut admettre qu'elle vise à servir d'abord les propres intérêts de défense, et qu'elle ne représente qu'un petit volet des moyens possibles de l'armée.

On reproche à la fortification de ne servir à rien face à l'aéromobilité du combat moderne. C'est un fait que les coupures du terrain peuvent être facilement surmontées par des opérations hélitransportées. Il faut cependant reconnaître que seule une faible partie des moyens peut être transportée par voie aérienne, et que les moyens lourds d'appui ou de logistique sont liés à une progression terrestre; une coupure entre moyens légers, héliportés, et moyens lourds devient encore plus gênante pour l'attaquant.

On reproche à la fortification d'être un moyen dépassé face aux armes à précision «chirurgicale». C'est une réalité, il faut l'accepter. Mais il en va de même pour tous les matériels militaires; le mouvement n'est plus une panacée de protection! Mais il faut prendre en compte que, dans notre infrastructure de combat, la valeur individuelle des ouvrages est limitée et la redondance plus importante que dans tout autre système d'armes; la justification d'emploi d'armes de précision ayant aussi des limites économiques, la fortification n'est pas, dans son ensemble, un objectif prioritaire.

On reproche à la fortification de créer des contraintes pour la décision tactique mécanisée. C'est poser le problème à l'envers! La fortification est à même d'être activée là où cela est nécessaire et utile, et peut rester inactivée là où elle est inutile; elle est un moyen dans le processus de décision et non pas un préalable.

On reproche à la fortification d'être constituée de vieux matériels. Oui, il y a de vieux forts... mais ce sont des musées, ouverts au public! Pour le reste, le béton et l'acier ne vieillissent que lentement, et les armes et installations sont entièrement compatibles avec les autres matériels militaires contemporains.

On reproche à la fortification de coûter cher. C'est vrai que cela a représenté de gros investissements, mais engendrés au fil de plusieurs générations, et ses coûts d'entretien sont maintenant plus faibles que ceux de la majorité d'autres systèmes. Au contraire, il serait négligent de se séparer d'un patrimoine amorti et encore utilisable, et d'entreprendre une liquidation qui coûterait plus cher que le maintien.

Et, cerise sur la gâteau, on reproche à la fortification de ne pouvoir servir qu'en cas de défense du territoire national! Ne s'agit-il pas là en fait de l'objectif ultime de l'armée? Tous les moyens qui peuvent

permettre de remplir cette mission avec le maximum d'efficacité et le minimum de pertes doivent être pris en compte; en écarter l'un ou l'autre, c'est accepter de prendre un risque. Il faut en être conscient et se tenir prêt à l'assumer!

Un dicton populaire dit: «Qui veut noyer son chien l'accuse de rage!». Quelle maladie a-t-on identifié pour la fortification? Peut-être celle de trop coller à la peau du terrain... Mais il ne faut pas oublier que «le terrain commande et le feu décide», et cela dans cet ordre de priorité!

Systeme d'armes?

Ne faisons cependant pas une erreur de raisonnement. La fortification n'est pas une fin en soi; elle n'est pas une doctrine militaire à elle seule; elle ne peut ni ne doit être une option stratégique ou opérative. C'est un moyen au service d'une décision plus globale.

Si l'on parle de «moyen», il faut franchir le pas suivant et parler de «prestation». En effet, spécialement dans le cadre d'une armée aux effectifs restreints, il ne sert à rien de mettre à disposition du matériel brut et inerte. C'est la combinaison de prestations complètes qui permet de réaliser concrètement une action; la seule disposition de moyens ne permet souvent pas une utilisation optimale.

Une prestation ne peut être assurée que si on dispose d'un système complet, en l'occurrence d'un système d'armes. Que faut-il entendre par cette notion? C'est la combinaison de:

matériels et équipements, munition et logistique: c'est ce qui crée techniquement un certain effet et l'assure dans la durée;

+ doctrine d'emploi: c'est ce qui permet un engagement en cohérence avec les autres systèmes, respectivement qui cherche à optimiser le résultat attendu;

+ troupes: un système d'armes doit être desservi par des troupes qui sont capables d'en assurer le meilleur rendement.

Cette combinaison (matériel + doctrine + troupe) forme un tout, et en retirer certaines parties ne peut conduire qu'à une sous-utilisation, voire même à une fausse utilisation du système.

Et c'est un système d'armes complet, un ensemble de prestations que la fortification – dans sa conception actuelle – est à même d'assurer. Elle ne représente pas seulement une série de blocs de béton et d'armes statiques dispersés dans la nature, mais bien un système qui permet de cloisonner le terrain à volonté, de fermer ou d'ouvrir des passa-

ges, d'agir avec le feu sur les passages critiques de l'adversaire.

Doctrine évolutive

La doctrine actuelle de défense s'appelle «défense dynamique»; elle vise à arrêter et à repousser l'adversaire, en concentrant nos moyens là où cela est nécessaire. Il est dans notre intérêt de créer les conditions favorables à un dispositif défensif efficace et à des contre-attaques puissantes. Le terrain joue dans ce contexte un rôle déterminant; son renforcement permanent offre un facteur multiplicateur idéal.

Mais quelle sera la doctrine de défense dans le cadre de A XXI? L'actuelle faible probabilité d'occurrence d'une défense du territoire national fait que le problème n'a pas été traité en détail. Quoi qu'il en soit, il faudra de toutes façons passer par un stade de défense. Nous n'avons ni l'ambition ni les moyens d'empêcher l'accès à notre sol par une opération hors de nos frontières; il faudrait pour cela disposer d'importantes possibilités de feu à l'échelon opératif et de composantes aéro-mobiles irréalistes, ou alors révolutionner totalement notre vision militaire et passer à des opérations asymétriques, qui ne garantiraient cependant pas le succès.

Une défense face à des moyens lourds sera donc, pour plusieurs décennies encore, un aspect devant impérativement être pris en compte dans la doctrine militaire. Des analystes émettent pourtant l'idée que l'adversaire n'a plus besoin de moyens lourds pour atteindre les centres de gravité d'un pays et l'amener rapidement à la défaite; la maîtrise des systèmes d'information va dans ce sens. C'est une vision qu'il ne faut certes pas négliger, et si certains y voient une raison suffisante pour mettre la fortification définitivement au rebut il faudrait poursuivre le raisonnement et le reporter sur les autres moyens de défense «lourds» que sont les chars ou l'artillerie... Mais aucun pays ne va actuellement dans cette direction.

La doctrine de «défense dynamique» représente donc pour notre pays une solution qui peut très bien perdurer dans le cadre et avec les moyens de «Armée XXI». Il faut cependant veiller à la faire évoluer régulièrement, et à faire évoluer en conséquence la doctrine d'emploi de ses différentes composantes. La fortification est une de ses composantes, et il n'y a pas de raison objective de s'en priver pour l'instant.

Le concept de fortification a déjà été épuré. Ce qui reste actuellement à dis-

position est un optimum de ce qui nécessaire pour mener à bien les opérations de défense dynamique. Il faut – dans la situation actuelle – éviter d'en est supprimer des éléments supplémentaires; il y a deux raisons à cela:

– d'une part on perdrait en flexibilité dans le choix des positions de barrage à activer ou à désactiver et on se trouverait dès lors en face de servitudes, et non plus de prestations;

– d'autre part on perdrait en redondance du système et ferait alors des quelques éléments restants des objets d'intérêt opératif voire stratégique qui justifieraient l'emploi par l'adversaire de moyens ciblés et certainement déterminants.

Mais que se passe-t-il concrètement, dans la préparation de «Armée XXI»? Il n'y a, pour le moment, aucune décision formelle de supprimer le renforcement permanent du terrain. Cependant, son emploi ne fait pas l'objet de déclaration précise dans le Plan directeur de l'armée, au contraire de ce que cela avait été pour l'«Armée 95». On continue donc à épurer le dispositif, au cas par cas, selon des règles qui touchent plus de la rentabilité économique que de nécessités militaires. Si l'on poursuit dans ce sens, on créera rapidement des trous dans le dispositif, ce qui entraînera non seulement une certaine incohérence mais carrément l'impossibilité d'utiliser le système comme un ensemble. Il existe bien une conception à long terme de maintien/déclassement, mais le risque est élevé que quelques concessions supplémentaires permettent de s'en écarter et nous amènent rapidement aux deux cas de figure évoqués ci-dessus.

Quant aux aspects «doctrine» et «troupe», ils deviennent inexistantes, ou presque...

Savoir-faire et aptitude à monter en puissance

Un système d'armes doit offrir une prestation, et ne pas être une servitude, nous l'avons déjà dit! Mais pour cela, il faut que la prestation soit possible partout et en tous temps. Or, la fortification – statique, par définition, et répartie sur tout le pays – entre en conflit avec la réduction des effectifs; ceux-ci ne sont plus disponibles pour desservir simultanément toutes les installations. Mais celles-ci n'ont justement plus besoins de l'être! Il suffit donc d'exploiter là où c'est nécessaire, en fonction du dispositif mobile.

Mais pour cela, il faut avoir des troupes... L'organisation «Armée XXI»

ne prévoit qu'un seul bataillon de forteresse (dont 1/3 en réserve!) pour succéder aux 20 bataillons de l'«Armée 95». En matière de réduction, c'est drastique!

Cette réduction est à la fois illogique, pernicieuse et sans avenir!

Elle est illogique, car elle ne conserve qu'un seul élément, permettant l'exploitation d'une (faible) partie des batteries d'artillerie et de lance-mines de forteresse. Mais même cet élément ne suffira pas à desservir les installations à intégrer dans un dispositif de défense dynamique. Quant à la desserte des éléments d'obstacles ou d'abris, elle n'a plus aucune troupe spécifiquement dédiée! On envisage de la confier, en fonction annexe, à d'autres formations; cela part d'une généreuse idée de rationalisation, mais un système d'armes n'est intéressant que lorsqu'il apporte une prestation, et non pas lorsqu'il faut le desservir soi-même; il devient alors une servitude.

Ce démembrement des troupes de forteresse laisse à penser que les personnes qui l'ont décidé avait en tête une image totalement dépassée de la fortification, à savoir celle unique des grands forts d'artillerie du Réduit...

Cette réduction d'effectifs est également pernicieuse, car elle entraînera rapidement une perte du savoir-faire. L'aspect «fonction annexe» a déjà été évoqué: il n'est pas besoin d'être devin pour juger de la part aléatoire d'instruction qui y sera consacrée! L'entraînement au combat inter-armes disparaîtra avant même d'avoir existé, et lors d'un engagement réel on n'en fera même pas usage. Quant à la partie résiduelle – l'artillerie –, elle se limitera à l'instruction d'une seule section par année, ce qui permet de devenir également aisément la difficulté qu'il y aura à recruter et à former les cadres!

La doctrine va dès lors péricliter, par réduction progressive de l'intérêt, étant donné qu'il ne sera plus possible d'utiliser la fortification autrement que sur carte ou simulateur.

Et la réduction est finalement sans avenir, car, lorsqu'on aura effectivement besoin de la fortification, celle-ci sera présente, mais inoccupée et inutilisée! Le cas de défense du territoire prévoit une «montée en puissance» de l'armée, autrement dit le rappel de classes d'âge libérées ou la mise sur pied d'effectifs supplémentaires. Certains sont convaincus que l'on pourra y puiser les effectifs nécessaires à exploiter les ouvrages... C'est pensable, mais entre-temps le savoir-faire et la capacité à le transmettre auront totalement disparu, et l'emploi inter-armes ne sera plus possible car ni la doctrine ni l'entraînement n'auront suivi.

Que restera-t-il donc prochainement? Des installations de béton et d'acier que très rapidement on n'utilisera plus, par manque de savoir-faire et de cohérence avec d'autres systèmes.

La fortification disparaît, mais le terrain continuera de commander!

La fortification disparaît donc, en tant que système d'armes! C'est un avenir semble-t-il irrémédiable.

N'aurait-il dès lors pas fallu tirer définitivement un trait sur ce moyen de combat, et désaffecter toutes les installations? Nul n'a osé le faire, car on reconnaît inconsciemment que le terrain et son renforcement joueront toujours un rôle prépondérant dans la conduite des opérations terrestres.

Le seul béton perdra vite son sens et sa raison d'être. L'utilisation du renforcement permanent du terrain, en tant que «multiplicateur de force», sera ra-

pidement oubliée. Mais le terrain continuera de commander ... sans qu'on en tire parti!

Et pourtant, il aurait été facile de consacrer un tout petit plus d'attention à ce moyen de défense si bien adapté à notre pays, tant en raison de sa géographie que de son système d'armée de milice. Il aurait suffi de prévoir un peu plus de troupes – pour occuper un dispositif correspondant à la taille de l'armée, et pour conserver le savoir-faire – et d'établir un centre de compétence – pour éviter que la doctrine ne se dissolve dans les méandres des diverses formations d'application.

Mais allez, la messe est dite!

Alors pourquoi ce «requiem» au lieu d'un plaidoyer ou d'un réquisitoire? Parce que les gens s'émeuvent plus sur un article nécrologique que les mérites d'une personne vivante.

Et parce que, tôt ou tard, on se rappellera que la Suisse est caractérisée par son terrain difficile, par sa situation de transit obligatoire et par le fait que la maîtrise du second aspect passe par celle du premier!

Résumé

«Requiem» für ein Waffensystem

«Armee XXI» bedeutet eine tief greifende Reform unseres Verteidigungsinstrumentes. Diese Reform wird nicht ohne einschneidende Massnahmen zu verwirklichen sein und in besonderem Masse auch das Waffensystem «Festungen» betreffen. Aus freien Stücken und bewusst wird ein Verteidigungsmittel abgebaut, welches auf unser Land zugeschnitten war – sowohl bezüglich seiner Geografie als auch bezüglich des Milizsystems unserer Armee.

Der Verzicht auf spezialisierte Festungstruppen und Lücken in der Doktrin werden rasch zum Verschwinden der permanenten Geländeverstärkungen als «Force Multiplier» der Verteidigung führen.

FRANTSCHACH Rothrist AG

SACK INNOVATION



Aus dem einfachen Papiersack von einst hat sich eine moderne Verpackung entwickelt, die höchsten Ansprüchengerecht wird. Dies in einer Vielfalt, wie es sich die Gründer wohl kaum hätten vorstellen können. Die Eigenschaftendes Füllgutes, schnelllaufende Abfüllanlagen und logistische Anforderungen bestimmen Konstruktion und Aufbau des Papiersackes. Dafür sind wir die Spezialisten. Wir beraten Sie bereits bei der Konzeption Ihrer Verpackung und sorgen für massgeschneiderte Lösungen.



FRANTSCHACH

Rothrist AG, CH-4852 Rothrist

Tel. +41-62-785 32 32, Fax +41-62-785 32 33

www.frantschach.ch, E-Mail info@frantschach.ch